



VILLE de POTIGNY

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
du 9 novembre 2023 à 18 heures**

Sommaire

Ordre du jour de la séance

Liste des délibérations et questions diverses

Délibérations

Feuille d'émargement

Procès-verbal établi à l'issue de la séance par :

Le Maire,

Gérard KEPA.



La Secrétaire de Séance,

Hélène LEMARCHAND.

DEPARTEMENT CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN
CANTON DE FALAISE

MAIRIE
de



POTIGNY 14420

Tel : 02.31.90.84.67
ville-potigny@wanadoo.fr

POTIGNY, le 3 novembre 2023

Monsieur le Maire

à

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

B.P./

Objet : réunion du Conseil Municipal.

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous informer que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le :

**Jeudi 9 novembre 2023
à 18 heures,
en Mairie,**

avec pour ordre du jour :

- 1°/ Participations scolaires communes extérieures
- 2°/ Subvention d'équilibre au CCAS
- 3°/ Redevance publicitaire
- 4°/ Ouvertures dominicales 2024
- 5°/ Foyers Normands – Gestion des réservations en flux
- 6°/ Convention d'honoraires Assistance Maître d'Ouvrage (Stade)
- 7°/ Procédure d'abandon de concessions (Cimetière)
- 8°/ Questions diverses.

Comptant sur votre présence,

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, l'expression de mes sentiments dévoués.



Le Maire,
Gérard KEPA.

COMMUNE DE POTIGNY

Compte-rendu sommaire du Conseil Municipal du 9 novembre 2023

Présents : M. Képa, M^{me} Maunoury, M. Bérel, M^{me} Bouteiller, M. Blais, M^{me} Lemarchand, M^{me} Knedlik, M^{me} Kiszko, M. Benoît, M. Defenouillère, M. Geffroy, M^{me} Fichet-de-Clairfontaine, M^{me} Dunbar, M^{me} Prosper, M^{me} Besançon, M. Faucher, M. Marie.

Absent : M. Gasnier.

- Fixation des participations scolaires facturées aux communes extérieures pour l'année 2022/2023 : 610 € par enfant scolarisé en Élémentaire et 1 200 € par enfant de Maternelle.
- Modification budgétaire afin de permettre le versement d'un complément de 1 000 € à la subvention annuelle d'équilibre au CCAS.
- Revalorisation du tarif des emplacements publicitaires pour l'année 2023 (16,70 €/m²).
- Reconsidération du mode de calcul des frais facturés aux locataires communaux pour la période de chauffe 2022/2023 (frais de gestion = forfait 250 € et redevance chauffage = 250 € ; somme proratisée selon durée d'occupation du logement).
- Autorisation d'ouverture exceptionnelle des commerces de Potigny les dimanches 14 janvier, 30 juin et 1^{er}, 8, 15, 22 et 29 décembre 2024.
- Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer, avec Les Foyers Normands, la convention relative à la gestion des flux et à la réservation de logements.
- Validation de la convention d'honoraires du cabinet FEDD pour la mission d'Assistance à Maître d'Ouvrage (AMO) sur l'opération de requalification des vestiaires du Stade (19 500 € HT). Autorisation donnée à Monsieur le Maire de la signer.
- Demande de subventions à la Région Normandie pour les travaux d'aménagement de la Rue du Marché : parvis du collège (encoches bus) et installation d'abris-voyageurs.

Informations données par Monsieur le Maire :

- remerciements reçus pour l'aide financière consentie par la Commune à une jeune potignaise en formation BAFA ;
- présentation des futurs travaux de voirie prévus sur les rues de la Paix, de la République, de Paris et Louis Bouillard ;
- dernières évolutions des dossiers « Pôle de Santé » et « Centre d'Incendie et de Secours ».

Questions diverses :

- modalités d'organisation des parrainages civils en Mairie (M^{me} Fichet-de-Clairfontaine).

Séance levée à 19h25.

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN
CANTON DE FALAISE
VILLE DE POTIGNY

DATE DE CONVOCACTION
03.11.23

DATE D'AFFICHAGE
03.11.23

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 18
Présents : 17
Votants : 17

DELIBERATION MUNICIPALE n° 2023/044

L'an deux mille vingt-trois,
Le neuf novembre à dix-huit heures,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur KEPA Gérard, Maire.

Etaient présents :

M^{me} MAUNOURY Maryvonne, M. BÉREL Daniel, M^{me} BOUTEILLER Jacqueline, M. BLAIS Patrick, M^{me} LEMARCHAND Hélène, M^{me} KNEDLIK Thérèse, M^{me} KISZKO Colette, M. BENOIT Dominique, M. DEFENOILLERE Jean-Yves, M. GEFFROY Jean-Claude, M^{me} FICHET-DE-CLAIRFONTAINE Marie-Neige, M^{me} DUNBAR Annick, M^{me} PROSPER Isabelle, M^{me} BESANÇON Anne-Gwenaëlle, M. FAUCHER Ludovic, M. MARIE Jean-Baptiste.

Absent

M. GASNIER Jean-Marie.

M^{me} LEMARCHAND Hélène a été élue Secrétaire.

Le procès-verbal de la réunion du 4 octobre 2023 est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, fixe comme suit le montant des participations scolaires par enfant pour l'année 2022-2023 :

- | | |
|---------------------|-------------|
| - Ecole élémentaire | 610 euros |
| - Ecole maternelle | 1 200 euros |

Décisions prises à l'unanimité.

Objet :

PARTICIPATIONS
SCOLAIRES 2022-
2023.

Pour copie conforme au registre des délibérations, fait à POTIGNY le treize novembre deux mille vingt-trois.

Le Maire,



Gérard KEPA.



La Secrétaire de séance,



Hélène LEMARCHAND.

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN
CANTON DE FALAISE
VILLE DE POTIGNY

DATE DE CONVOCATION
03.11.23

DATE D'AFFICHAGE
03.11.23

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 18
Présents : 17
Votants : 17

Objet :
SUBVENTION
D'EQUILIBRE AU
CCAS
(COMPLEMENT).

DELIBERATION MUNICIPALE n° 2023/045

L'an deux mille vingt-trois,
Le neuf novembre à dix-huit heures,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance
publique sous la présidence de Monsieur KEPA Gérard, Maire.

Etaient présents :

M^{me} MAUNOURY Maryvonne, M. BÉREL Daniel, M^{me} BOUTEILLER
Jacqueline, M. BLAIS Patrick, M^{me} LEMARCHAND Hélène, M^{me} KNEDLIK
Thérèse, M^{me} KISZKO Colette, M. BENOIT Dominique, M. DEFENOUILLE
Jean-Yves, M. GEFFROY Jean-Claude, M^{me} FICHET-DE-CLAIRFONTAINE
Marie-Neige, M^{me} DUNBAR Annick, M^{me} PROSPER Isabelle, M^{me} BESANÇON
Anne-Gwenaëlle, M. FAUCHER Ludovic, M. MARIE Jean-Baptiste.

Absent

M. GASNIER Jean-Marie.

M^{me} LEMARCHAND Hélène a été élue Secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le budget du CCAS n'est pas
suffisamment provisionné pour permettre son fonctionnement normal.
Aussi, y aurait-il lieu de lui verser un complément de 1 000 euros à la
subvention annuelle d'équilibre allouée par la Commune.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord et vote cette
subvention d'équilibre au bénéfice du CCAS.
Décision prise à l'unanimité.

Pour copie conforme au registre des délibérations, fait à POTIGNY le treize
novembre deux mille vingt-trois.

Le Maire,



Gérard KEPA.



La Secrétaire de séance,



Hélène LEMARCHAND.

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN
CANTON DE FALAISE
VILLE DE POTIGNY

DATE DE CONVOCAION
03.11.23

DATE D'AFFICHAGE
03.11.23

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 18
Présents : 17
Votants : 17

DELIBERATION MUNICIPALE n° 2023/046

L'an deux mille vingt-trois,
Le neuf novembre à dix-huit heures,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur KEPA Gérard, Maire.

Etaient présents :

M^{me} MAUNOURY Maryvonne, M. BÉREL Daniel, M^{me} BOUTEILLER Jacqueline, M. BLAIS Patrick, M^{me} LEMARCHAND Hélène, M^{me} KNEDLIK Thérèse, M^{me} KISZKO Colette, M. BENOIT Dominique, M. DEFENOULLERE Jean-Yves, M. GEFFROY Jean-Claude, M^{me} FICHET-DE-CLAIRFONTAINE Marie-Neige, M^{me} DUNBAR Annick, M^{me} PROSPER Isabelle, M^{me} BESANÇON Anne-Gwenaëlle, M. FAUCHER Ludovic, M. MARIE Jean-Baptiste.

Absent

M. GASNIER Jean-Marie.

M^{me} LEMARCHAND Hélène a été élue Secrétaire.

Objet :

TAXE LOCALE SUR
LA PUBLICITÉ
EXTÉRIEURE.

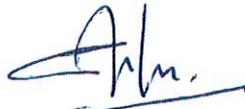
Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal fixe à 16,70 €/m² le tarif des emplacements publicitaires pour l'année 2023.

Il décide, en outre, que toute fraction de mètre carré sera facturée au prix du mètre carré entier.

Décision prise à l'unanimité.

Pour copie conforme au registre des délibérations, fait à POTIGNY le treize novembre deux mille vingt-trois.

Le Maire,


Gérard KEPA.



La Secrétaire de séance,


Hélène LEMARCHAND.

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN
CANTON DE FALAISE
VILLE DE POTIGNY

DATE DE CONVOCATION
03.11.23

DATE D'AFFICHAGE
03.11.23

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 18
Présents : 17
Votants : 17

DELIBERATION MUNICIPALE n° 2023/047

L'an deux mille vingt-trois,
Le neuf novembre à dix-huit heures,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur KEP A Gérard, Maire.

Etaient présents :

M^{me} MAUNOURY Maryvonne, M. BÉREL Daniel, M^{me} BOUTEILLER Jacqueline, M. BLAIS Patrick, M^{me} LEMARCHAND Hélène, M^{me} KNEDLIK Thérèse, M^{me} KISZKO Colette, M. BENOIT Dominique, M. DEFENOILLERE Jean-Yves, M. GEFFROY Jean-Claude, M^{me} FICHET-DE-CLAIRFONTAINE Marie-Neige, M^{me} DUNBAR Annick, M^{me} PROSPER Isabelle, M^{me} BESANÇON Anne-Gwenaëlle, M. FAUCHER Ludovic, M. MARIE Jean-Baptiste.

Absent

M. GASNIER Jean-Marie.

M^{me} LEMARCHAND Hélène a été élue Secrétaire.

Objet :

REFACTURATION
CHAUFFAGE
2022/2023 (FRAIS DE
GESTION ET
REDEVANCE).

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la refacturation du chauffage aux locataires de logements communaux se compose, outre la consommation proprement dite, des frais de gestion et de la redevance chauffage. Il indique, à cet égard, qu'il y aurait lieu de reconsidérer ces deux dernières composantes.

Frais de gestion

Ils sont, à ce jour, fixés à 12 % du prix du fuel.

Compte tenu des variations de prix importantes du prix du fuel, ces frais deviennent trop élevés, atteignant, pour les gros consommateurs, des sommes variant de 400 € à plus de 1 000 €.

L'application d'un forfait semblerait plus équitable. Ce dernier pourrait être évalué entre 200 et 350 € maximum, avec proratisation selon la durée d'occupation du logement, sachant que tout mois entamé sera compté comme entier.

Après en avoir délibéré et selon l'avis de la Commission des Finances réunie le 7 novembre 2023, le Conseil Municipal fixe à 250 € le montant des frais de gestion désormais appliqués.

Redevance chauffage

Actuellement fixée à 245 €, cette somme correspond à la prestation d'entretien et autres petits dépannages. Il est proposé de la porter à 250 €.

Deux mesures complémentaires seraient à prendre pour son application :

- Proratiser la redevance compte tenu de la durée d'occupation du logement ;
- Diviser par deux la redevance, lorsque la chaudière alimente deux logements à la fois.

Après en avoir délibéré et selon l'avis de la Commission des Finances réunie le 7 novembre 2023, le Conseil Municipal donne son accord sur ces trois mesures.

Envoyé en préfecture le 16/11/2023
Reçu en préfecture le 16/11/2023
Publié le
ID : 014-211405162-20231109-2023_047-DE

L'ensemble de ces décisions sont prises à l'unanimité. Elles s'appliquent pour la saison de chauffe 2022/2023.

La présente délibération annule et remplace la délibération n° 2022/063 du 13 décembre 2022.

Pour copie conforme au registre des délibérations, fait à POTIGNY le treize novembre deux mille vingt-trois.

Le Maire,



Gérard KEPA.



La Secrétaire de séance,



Hélène LEMARCHAND.

Envoyé en préfecture le 16/11/2023

Reçu en préfecture le 16/11/2023

Publié le

ID : 014-211405162-20231109-2023_047-DE

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN
CANTON DE FALAISE
VILLE DE POTIGNY

DATE DE CONVOCATION
03.11.23

DATE D’AFFICHAGE
03.11.23

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 18
Présents : 17
Votants : 17

DELIBERATION MUNICIPALE n° 2023/048

L’an deux mille vingt-trois,
Le neuf novembre à dix-huit heures,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance
publique sous la présidence de Monsieur KEPA Gérard, Maire.

Etaient présents :

M^{me} MAUNOURY Maryvonne, M. BÉREL Daniel, M^{me} BOUTEILLER
Jacqueline, M. BLAIS Patrick, M^{me} LEMARCHAND Hélène, M^{me} KNEDLIK
Thérèse, M^{me} KISZKO Colette, M. BENOIT Dominique, M. DEFENOILLERE
Jean-Yves, M. GEFFROY Jean-Claude, M^{me} FICHET-DE-CLAIRFONTAINE
Marie-Neige, M^{me} DUNBAR Annick, M^{me} PROSPER Isabelle, M^{me} BESANÇON
Anne-Gwenaëlle, M. FAUCHER Ludovic, M. MARIE Jean-Baptiste.

Absent

M. GASNIER Jean-Marie.

M^{me} LEMARCHAND Hélène a été élue Secrétaire.

Objet :

OUVERTURES
DOMINICALES DES
COMMERCES DE
POTIGNY POUR
L’ANNEE 2024.

Vu l’article L.3132-26 du Code du Travail,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
AUTORISE l’ouverture exceptionnelle, pour l’année 2024, des commerces
de détail alimentaires et non alimentaires de Potigny les dimanches suivants :

- 14 janvier
- 30 juin
- 1^{er} décembre
- 8 décembre
- 15 décembre
- 22 décembre
- 29 décembre

Décision prise à l’unanimité.

Pour copie conforme au registre des délibérations, fait à POTIGNY le treize
novembre deux mille vingt-trois.

Le Maire,



Gérard KEPA.



La Secrétaire de séance,



Hélène LEMARCHAND.

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN
CANTON DE FALAISE
VILLE DE POTIGNY

DATE DE CONVOCATION
03.11.23

DATE D’AFFICHAGE
03.11.23

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 18
Présents : 17
Votants : 17

DELIBERATION MUNICIPALE n° 2023/049

L’an deux mille vingt-trois,
Le neuf novembre à dix-huit heures,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur KEPA Gérard, Maire.

Etaient présents :

M^{me} MAUNOURY Maryvonne, M. BÉREL Daniel, M^{me} BOUTEILLER Jacqueline, M. BLAIS Patrick, M^{me} LEMARCHAND Hélène, M^{me} KNEDLIK Thérèse, M^{me} KISZKO Colette, M. BENOIT Dominique, M. DEFENOUILLE Jean-Yves, M. GEFFROY Jean-Claude, M^{me} FICHET-DE-CLAIRFONTAINE Marie-Neige, M^{me} DUNBAR Annick, M^{me} PROSPER Isabelle, M^{me} BESANÇON Anne-Gwenaëlle, M. FAUCHER Ludovic, M. MARIE Jean-Baptiste.

Absent

M. GASNIER Jean-Marie.

M^{me} LEMARCHAND Hélène a été élue Secrétaire.

Objet :

CONVENTION
GESTION DES FLUX
ET RESERVATION DE
LOGEMENTS, « *LES
FOYERS NORMANDS* ».

Monsieur le Maire présente à l’assemblée un projet de convention avec la société « Les Foyers Normands », définissant les règles applicables aux réservations de logements sociaux relevant du contingent réservé par la Commune sur le patrimoine des Foyers Normands.

Après avoir pris connaissance en détail de la convention proposée, le Conseil Municipal l’approuve dans son ensemble et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Décision prise à l’unanimité.

Pour copie conforme au registre des délibérations, fait à POTIGNY le treize novembre deux mille vingt-trois.

Le Maire,



Gérard KEPA.



La Secrétaire de séance,



Hélène LEMARCHAND.

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN
CANTON DE FALAISE
VILLE DE POTIGNY

DATE DE CONVOCATION
03.11.23

DATE D’AFFICHAGE
03.11.23

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 18
Présents : 17
Votants : 17

DELIBERATION MUNICIPALE n° 2023/050

L’an deux mille vingt-trois,
Le neuf novembre à dix-huit heures,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur KEPA Gérard, Maire.

Etaient présents :

M^{me} MAUNOURY Maryvonne, M. BÉREL Daniel, M^{me} BOUTEILLER Jacqueline, M. BLAIS Patrick, M^{me} LEMARCHAND Hélène, M^{me} KNEDLIK Thérèse, M^{me} KISZKO Colette, M. BENOIT Dominique, M. DEFENOUILLE Jean-Yves, M. GEFFROY Jean-Claude, M^{me} FICHET-DE-CLAIRFONTAINE Marie-Neige, M^{me} DUNBAR Annick, M^{me} PROSPER Isabelle, M^{me} BESANÇON Anne-Gwenaëlle, M. FAUCHER Ludovic, M. MARIE Jean-Baptiste.

Absent

M. GASNIER Jean-Marie.

M^{me} LEMARCHAND Hélène a été élue Secrétaire.

Objet :

CONTRAT
D’ASSISTANCE A
MAÎTRE
D’OUVRAGE,
CABINET FEDD.

Monsieur le Maire présente à l’assemblée une proposition d’assistance à maîtrise d’ouvrage élaborée par la Société « Foncier Economie Développement Durable » (FEDD), représentée par Monsieur Bruno COUTANCEAU.

Cette mission consisterait à accompagner la Commune dans son projet de requalification des vestiaires du « Stade des Gueules-Rouges ». Le coût total des honoraires, tranche ferme et tranche conditionnelle, s’élèverait à 19 500 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l’offre de la Société FEDD et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d’honoraires correspondante.

Décision prise à l’unanimité.

Pour copie conforme au registre des délibérations, fait à POTIGNY le treize novembre deux mille vingt-trois.

Le Maire,



Gérard KEPA.



La Secrétaire de séance,



Hélène LEMARCHAND.

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN
CANTON DE FALAISE
VILLE DE POTIGNY

DATE DE CONVOCATION
03.11.23

DATE D'AFFICHAGE
03.11.23

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 18
Présents : 17
Votants : 17

DELIBERATION MUNICIPALE n° 2023/051

L'an deux mille vingt-trois,
Le neuf novembre à dix-huit heures,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur KEP A Gérard, Maire.

Etaient présents :

M^{me} MAUNOURY Maryvonne, M. BÉREL Daniel, M^{me} BOUTEILLER Jacqueline, M. BLAIS Patrick, M^{me} LEMARCHAND Hélène, M^{me} KNEDLIK Thérèse, M^{me} KISZKO Colette, M. BENOIT Dominique, M. DEFENOUILLE Jean-Yves, M. GEFFROY Jean-Claude, M^{me} FICHET-DE-CLAIRFONTAINE Marie-Neige, M^{me} DUNBAR Annick, M^{me} PROSPER Isabelle, M^{me} BESANÇON Anne-Gwenaëlle, M. FAUCHER Ludovic, M. MARIE Jean-Baptiste.

Absent

M. GASNIER Jean-Marie.

M^{me} LEMARCHAND Hélène a été élue Secrétaire.

Objet :

DEMANDE
SUBVENTION
REGION
NORMANDIE,
AMENAGEMENT RUE
DU MARCHE (Parvis
du collège, encoches bus,
abris-voyageurs).

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les estimations financières concernant notamment les encoches destinées à recevoir trois bus et le positionnement de deux abris-voyageurs sur le parvis du collège, dans le cadre de l'aménagement de la Rue du Marché :

- Encoche n° 1	31 511,62 € HT
- Encoche n° 2	33 047,44 € HT
- Encoche n° 3	36 465,19 € HT

Sous-total 101 024,25 € HT

- 2 abris-voyageurs 15 000,00 € HT

TOTAL 116 024,25 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- donne son accord sur la réalisation des travaux tels que présentés, inscrits au budget principal 2023 de la Commune ;
- charge Monsieur le Maire de solliciter les subventions conséquentes auprès de Monsieur le Président de la Région Normandie ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier ;
- prend acte que la somme restant à financer sera prise en autofinancement sur les fonds propres de la Commune.

Sont annexés à cette délibération les plans de financement de l'opération.
Décisions prises à l'unanimité.

Pour copie conforme au registre des délibérations, fait à POTIGNY le cinq octobre deux mille vingt-trois.

Le Maire,
Gérard KEP A.



La Secrétaire de séance,
Hélène LEMARCHAND.

Envoyé en préfecture le 16/11/2023

Reçu en préfecture le 16/11/2023

Publié le

ID : 014-211405162-20231109-2023_051-DE



Désignation Point Arrêt : collège ARRÊT N°1

Commune : POTIGNY

Commune déléguée :

Desserté(s) :

SATPS

LR

Convention cadre :

Oui

Non

Plan de financement prévisionnel

Postes de dépenses	Montants HT		Total
	Sens PR+	Sens PR-	
Matérialisation du Point d'arrêt:			
Matérialisation verticale	252,69 €		252,69 €
Matérialisation horizontale	100,00 €		100,00 €
Présignalisation		0,00 €	0,00 €
Traversée piétonne		0,00 €	0,00 €
			352,69 €
Mise en sécurité des usagers:			
Arrêt en encoche *	17 932,70 €		17 932,70 €
Aire d'attente stabilisée		0,00 €	0,00 €
Aire d'attente viabilisée		0,00 €	0,00 €
Quai viabilisé	5 210,53 €		5 210,53 €
Cheminement piéton stabilisé		0,00 €	0,00 €
Cheminement piéton viabilisé	5 265,70 €		5 265,70 €
Aire de stationnement Véhicule Léger *		0,00 €	0,00 €
			28 408,93 €
Études:			
Études	2 750,00 €		2 750,00 €
			2 750,00 €

Joindre à la demande, les dépenses détaillées.

(N) Dépense(s) non éligible(s).

* Sous réserve d'approbation par les services de la Région.

Les acquisitions foncières ne sont pas éligibles à l'aide régionale.

Total

31 511,62 €

Recettes		Montant HT
Recettes attendues		
Subventions:		
Région Normandie :	80,0%	25 209,29 €
Autre(s) cofinancier(s) :	0,0%	
	0,0%	
Total Subventions :	80,0%	25 209,29 €
Maître d'Ouvrage :		
Autofinancement :	20,0%	6 302,33 €
Emprunt :	0,0%	
Total Maître d'Ouvrage :	20,0%	6 302,33 €

Total

100,0%

31 511,62 €



Le Maire,
Gérard KEPA



Désignation Point Arrêt : collège ARRÊT N°2

Commune : POTIGNY

Commune déléguée :

Sens concerné(s) :

PR+

PR-

Desserte(s) :

SATPS

LR

Convention cadre :

Oui

Non

Plan de financement prévisionnel

Postes de dépenses	Montants HT		Total
	Sens PR+	Sens PR-	
Matérialisation du Point d'arrêt :			
Matérialisation verticale			0,00 €
<small>Projet de signalisation de sécurité routière - signalisation verticale</small>			
Matérialisation horizontale	100,00 €		100,00 €
<small>Signalisation horizontale - marquage au sol</small>			
Présignalisation			0,00 €
<small>Signalisation de préavis - signalisation lumineuse</small>			
Traversée piétonne			0,00 €
<small>Traversée piétonne - signalisation lumineuse</small>			
Mise en sécurité des usagers :			17 184,45 €
Arrêt en encache *	17 184,45 €		17 184,45 €
<small>Arrêt en encache - signalisation lumineuse</small>			
Aire d'attente stabilisée			0,00 €
<small>Aire d'attente stabilisée - signalisation lumineuse</small>			
Aire d'attente viabilisée			0,00 €
<small>Aire d'attente viabilisée - signalisation lumineuse</small>			
Qual viabilisé	5 210,53 €		5 210,53 €
<small>Qual viabilisé - signalisation lumineuse</small>			
Cheminement piéton stabilisé			0,00 €
<small>Cheminement piéton stabilisé - signalisation lumineuse</small>			
Cheminement piéton viabilisé	3 848,20 €		3 848,20 €
<small>Cheminement piéton viabilisé - signalisation lumineuse</small>			
Aire de stationnement Véhicule Léger *	3 954,26 €		3 954,26 €
<small>Aire de stationnement Véhicule Léger - signalisation lumineuse</small>			
Études :			
Études	2 750,00 €		2 750,00 €
<small>Études - honoraires de maîtrise d'œuvre</small>			
Total			33 047,44 €

Joindre à la demande, les dépenses détaillées.

(N) Dépense(s) non éligible(s).

* Sous réserve d'approbation par les services de la Région.

Les acquisitions foncières ne sont pas éligibles à l'aide régionale.

Recettes		Montant HT
Recettes attendues		
Subventions :		
Region Normandie :	80,0%	26 437,95 €
Autre(s) cofinancier(s) :	0,0%	
	0,0%	
Total Subventions :	80,0%	26 437,95 €
Maître d'Ouvrage :		
Autofinancement :	20,0%	6 609,49 €
Emprunt :	0,0%	
Total Maître d'Ouvrage :	20,0%	6 609,49 €
Total	100,0%	33 047,44 €



Le Maire,
Gérard KEPA
Gérard KEPA

Désignation Point Arrêt : collège Arrêt N°3
Commune : POTIGNY
Commune déléguée :
Desserte(s) : SATPS LR
Convention cadre : Oui Non

Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes	
Postes de dépenses	Montants HT Sens PR+	Montants HT Sens PR-	Total
Matérialisation du Point d'arrêt :			
Matérialisation verticale			0,00 €
Matérialisation horizontale	100,00 €		100,00 €
Présignalisation			0,00 €
Traversée piétonne		(N)	0,00 €
			100,00 €
Mise en sécurité des usagers :			
Arrêt en encoche *	17 184,45 €		17 184,45 €
Aire d'attente stabilisée			0,00 €
Aire d'attente viabilisée			0,00 €
Quai viabilisé	5 210,53 €		5 210,53 €
Cheminement piéton stabilisé			0,00 €
Cheminement piéton viabilisé	7 265,95 €		7 265,95 €
Aire de stationnement Véhicule Léger *	3 954,26 €		3 954,26 €
			33 615,19 €
Études :			
Études	2 750,00 €		2 750,00 €
			2 750,00 €
Total			
			36 465,19 €

Recettes attendues	Montant HT
Subventions :	
Région Normandie :	80,0%
Autre(s) cofinancieur(s) :	0,0%
	0,0%
Total Subventions :	29 172,15 €
Maître d'Ouvrage :	
Autofinancement :	20,0%
Emprunt :	0,0%
Total Maître d'Ouvrage :	7 293,04 €
Total	
	36 465,19 €

(N) Dépense(s) non éligible(s).
* Sous réserve d'approbation par les services de la Région.
Les acquisitions foncières ne sont pas éligibles à l'aide régionale.
Joindre à la demande, les dépenses détaillées.



Le Maire,
Gérald KEPA

Envoyé en préfecture le 16/11/2023
Reçu en préfecture le 16/11/2023
Publié le
ID : 014-211405162-20231109-2023_051-DE



Designation Point Arrêt : Collège

Commune : POTIGNY

Commune déléguée :

Sens concerné(s) :

PR+

PR-

Desserte(s) :

SATPS

LR

Convention cadre :

Oui

Non

Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes	
Postes de dépenses	Montants HT Sens PR+	Montants HT Sens PR-	Total
Mise en sécurité des usagers:			
Aire d'attente stabilisée		0,00 €	0,00 €
Aire d'attente viabilisée		0,00 €	0,00 €
Quai viabilisé		0,00 €	0,00 €
Amélioration des conditions d'attente:			
Abri voyageur	7 500,00 €	7 500,00 €	15 000,00 €
Études:			
Études		0,00 €	0,00 €
Total			
			15 000,00 €

Recettes		Total	
Recettes attendues	Montant HT	100,0%	15 000,00 €
Subventions:			
Région Normandie :	70,0%		10 500,00 €
Autre(s) cofinancier(s):	0,0%		0,00 €
	0,0%		0,00 €
Total Subventions :	70,0%		10 500,00 €
Maître d'Ouvrage:			
Autofinancement :	30,0%		4 500,00 €
Emprunt :	0,0%		0,00 €
Total Maître d'Ouvrage :	30,0%		4 500,00 €
Total			15 000,00 €

Abri(s) voyageurs préalablement cofinancés dans la commune / commune déléguée : 0

État de l'entretien des points d'arrêt routiers (selon l'annuaire des points d'arrêt routiers de la région Normandie) :

État de l'entretien des points d'arrêt routiers	0%
État de l'entretien des points d'arrêt routiers	100%

* Sous réserve d'approbation par les services de la Région.

Les acquisitions foncières ne sont pas éligibles à l'aide régionale.

Joindre à la demande, les dépenses détaillées.

Envoyé en préfecture le 16/11/2023
Reçu en préfecture le 16/11/2023
Publié le
ID : 014-211405162-20231109-2023_051-DE



Le Maire,
Gérard KEPA

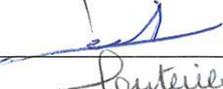
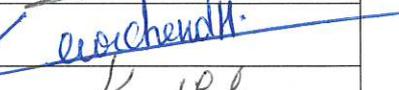
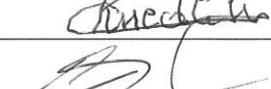
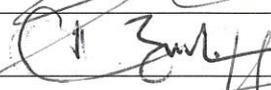
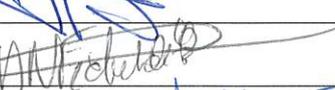
COMMUNE DE POTIGNY

Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 9 novembre 2023

N°	Objet	Visa Préfecture
2023/044	Participations scolaires communes extérieures	16/11/2023
2023/045	Subvention d'équilibre au CCAS	16/11/2023
2023/046	Redevance publicitaire	16/11/2023
2023/047	Refacturation chauffage : tarifs Frais de gestion et Redevance	16/11/2023
2023/048	Ouvertures dominicales 2024	16/11/2023
2023/049	Foyers Normands – Gestion des réservations en flux	16/11/2023
2023/050	Convention d'honoraires Assistance Maître d'Ouvrage (Stade)	16/11/2023
2023/051	Demande de subvention Région Normandie (Rue du Marché)	16/11/2023

Présents lors de la séance :

NOM / Prénom	Signature
KEPA Gérard	
MAUNOURY Maryvonne	
BEREL Daniel	
BOUTEILLER Jacqueline	
BLAIS Patrick	
LEMARCHAND Hélène	
KNEDLIK Thérèse	
KISZKO Colette	
BENOIT Dominique	
DEFENOUILLERE Jean-Yves	
GEFFROY Jean-Claude	
FICHET-de-CLAIRFONTAINE M.-Neige	
DUNBAR Annick	
PROSPER Isabelle	
BESANÇON Anne-Gwenaëlle	
FAUCHER Ludovic	
MARIE Jean-Baptiste	